Commission départementale d'aménagement commercial

<u>du 17 septembre 2015 à 14H30</u>

Selon l'article R 752-14 du code de commerce, la commission entend le demandeur Elle

peut également entendre, à son initiative ou sur demande écrite au secrétariat de la

commission, toute personne dont l'avis présente un intérêt pour l'examen de la demande

dont elle est saisie.

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous :

14H30 - Dossier 179 D, déposé par SAS PONT DISTRIBUTION

Commune: LE PONT DE BEAUVOISIN

Projet: autorisation préalable à la création d'un point permanent de 74 m² au sol

comprenant 2 pistes de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie

télématique, organisé pour l'accès en automobile "drive", adossé au Centre Leclerc sur la

commune de PONT-DE- BEAUVOISIN

15H00 - Dossier 180 A, déposé par SNC LIDL

Commune: CHANAS

Projet : consultation pour avis de la ville de Chanas sur un permis de construire

n° 0380721510010 du 15 juillet 2015, portant sur une demande de création par transfert

d'un magasin à l'enseigne "LIDL" de 1420,80 m² de surface de vente sur la commune

**CHANAS** 

15H30 - Dossier 178 D, déposé par SCI CHORUS

Commune: GRENOBLE

Projet : demande d'extension d'un ensemble commercial de 674 m² de surface de vente par

la création et par regroupement de deux surfaces commerciales vacantes autorisées le 28

octobre 2008 sur 305 m<sup>2</sup> et 345 m<sup>2</sup>, d'un commerce de détail de jeux, jouets, articles de

loisirs à l'enseigne "King Jouet City". La surface totale de l'ensemble commercial passera à

2 993 m<sup>2</sup>, rue Hoche sur la commune de GRENOBLE